



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 44948

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les inquiétudes exprimées par le Syndicat général de la police (SGP) - région Est. Soulignant les difficultés inhérentes au déficit d'effectifs, le SGP-Région Est dénonce le recours qui est fait aux forces de police pour remplir des missions de portage de plis, de transfert de détenus ou de surveillance de détenus hospitalisés, et souligne que de trop nombreux policiers professionnels sont utilisés pour des tâches administratives qui pourraient être assumées par d'autres. Aussi demande-t-il que soient mis en oeuvre les moyens permettant de réduire ces missions, fortement mobilisatrices en personnel et en temps, qui entravent le fonctionnement réel des services de police. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La question de la réorganisation des services de police, évoquée par l'honorable parlementaire, a été étudiée au cours des trois réunions du conseil de sécurité intérieure, intervenues respectivement les 27 janvier, 19 avril et 9 décembre 1999. A cet égard, il convient de préciser que la police nationale doit faire face simultanément aux exigences de son adaptation aux formes évolutives de la délinquance et, par ailleurs, à une augmentation très forte du nombre de départs en retraite. A ce titre, un quart des effectifs doit être remplacé entre 1999 et 2004. Il convient également de rappeler que la création, depuis 1995, de 1 200 emplois budgétaires de fonctionnaires administratifs, techniques et scientifiques de la police nationale a permis le reversement progressif à des tâches opérationnelles de fonctionnaires des corps actifs de police employés à des tâches administratives. Mais la mise en oeuvre des orientations retenues par les réunions précitées du conseil de sécurité intérieure suppose un redéploiement important des effectifs opérationnels. Ceux-ci pourraient être facilités par la création d'emplois administratifs supplémentaires dans le cadre du projet de loi de finances 2001. En outre, l'externalisation de missions à caractère technique, telles que la maintenance du parc automobile ou celle des matériels informatiques mis à disposition de la police nationale, dont la mise en oeuvre sera poursuivie, doit également contribuer à cet objectif. D'une manière générale, le ministre de l'intérieur donne la priorité, toutes les fois que cela est possible, au retour à des missions opérationnelles des fonctionnaires actifs, ceux-ci ayant vocation à être remplacés, dans les tâches de soutien logistique qu'ils assurent actuellement, par des fonctionnaires administratifs ou techniques. A cet égard, le plan triennal de modernisation de la police nationale contribuera à la réalisation de cet objectif.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44948

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2000, page 2405

Réponse publiée le : 28 août 2000, page 5080